

REUNION DU LUNDI 27 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 27 avril à 10 heures 05, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, MADAME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : M. PIERRE BOULANGER, M. HUBERT DE JENLIS, MME CATHERINE QUIGNON

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DE JENLIS pour M. SOMON et M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Président précise que pour cette première réunion publique suite à l'installation du nouveau conseil départemental, une partie des rapports soumis à l'Assemblée traitent de son bon fonctionnement démocratique. Il cite à cet égard l'adoption du règlement intérieur et les délégations accordées à la commission permanente ainsi que les désignations dans les organismes extérieurs. Il ajoute qu'au-delà de ces rapports, la nouvelle majorité souhaite, conformément à ses engagements, accentuer son action sur l'aide à la création d'emplois et le soutien à l'activité économique par le renforcement de deux dispositifs existants, l'aide à l'immobilier des TPE et PME pour la création d'emplois et le dispositif de soutien aux commerces de proximité en milieu rural pour lequel des conditions d'attribution plus avantageuses sont proposées ainsi que le déploiement de crédits supplémentaires.

En outre, dans un souci de dynamiser les investissements des communes et de réorienter l'investissement vers le tissu économique local, M. le Président précise que des crédits inscrits mais non

consommés du dispositif IDEAL seront exceptionnellement mobilisés pour soutenir les travaux à engager par les communes. M. le Président poursuit la présentation de l'ordre du jour en citant le deuxième programme de travaux de rénovation du réseau routier départemental pour un montant de 1,2 millions d'euros.

En réponse au contexte d'incertitude sur les compétences départementales futures et de dégradation des finances départementales du fait d'une baisse des dotations et de transferts de compétences non compensés, M. le Président annonce que toutes les dispositions seront prises pour contenir la hausse des coûts de fonctionnement et qu'un audit financier et fonctionnel sera très prochainement engagé. Il souligne que deux rapports s'inscrivant dans cet engagement seront soumis à l'examen de l'Assemblée. En premier lieu, il présente le rapport relatif à l'obligation pour les clients publics bénéficiant de tarifs réglementés de conclure, à compter du 1^{er} janvier 2016, un marché pour l'achat d'électricité, il précise que le contrat soumis à l'approbation permet d'espérer une économie annuelle de 50 000 euros. D'autre part, M. le Président annonce qu'il propose une baisse uniforme du régime indemnitaire de 5% pour les élus de la commission permanente et lui-même. Enfin, M. le Président souligne que, dans le cadre de l'audit interne mené par chacun des vice-présidents, une démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement sera engagée et qu'elle sera affinée dès lors que le partage des compétences entre collectivités sera précisé. M. le Président précise que pour maîtriser les frais de personnel, un poste de direction suite à un départ en retraite ne sera pas pourvu. De plus, il estime que l'cet audit financier permettra avec la conjonction des différents efforts de stabiliser la fiscalité départementale tout en dégagant des marges financières pour investir au service de la vie quotidienne des habitants et qu'il sera complété par un audit des aides et des compétences sociales permettant de définir une politique départementale du « juste droit ».

En conclusion, M. le Président souligne qu'avec ces premières mesures la majorité départementale affirme sa volonté de redonner confiance en l'avenir et en leurs élus aux habitants de la Somme, aux acteurs économiques, aux territoires, à la collectivité et à ses agents.

M. le Président adresse ses remerciements à M. Jean-Louis PIOT qui a accompagné les collégiens de la Somme au challenge sportif international à Durham et également ses collègues qui ont participé aux commémorations de l'ANZAC Day ce week-end, en présence, dimanche, du Premier ministre australien qui a annoncé la construction d'un mémorial à Villers-Bretonneux.

Pour M. LEC cette première réunion constitue un temps fort de la mandature qui débute car elle permet de connaître le fil conducteur des intentions de l'exécutif. Il considère que cette assemblée renouvelée dispose de l'opportunité unique d'être un modèle alliant la parité, l'expérience d'élus anciens et l'envie de la jeunesse au service de la construction d'une collectivité moderne. M. LEC dit souhaiter aborder cette mandature dans l'optique d'une opposition constructive mais vigilante autour de plusieurs exigences : que les politiques menées par l'ancienne majorité soient

confortées pour certaines d'entre elles dans un esprit consensuel et que les élus du Front National présents dans cette assemblée ne bénéficient d'aucune bienveillance.

Il dit être en attente des propositions de M. le Président concernant le nombre d'élus minimal par groupe et les désignations dans les organismes extérieurs. Après avoir déclaré son accord sur les propositions figurant au rapport 15.5 « renforcement des actions en faveur du développement économique », il estime toutefois qu'il est inexact d'écrire que rien n'a été fait en ce domaine par la précédente majorité. Concernant les désignations M. LEC refuse que des élus du Front national puissent siéger dans les conseils d'administration des collèges alors que le président d'honneur de ce parti porte des propos négationnistes. Poursuivant son intervention, M. LEC exprime sa surprise concernant l'organisation de l'exécutif et notamment la relégation des vice-présidents aux solidarités à partir du 9^{ème} rang ; il s'étonne également de la disparition de la vice-présidence en charge de l'agriculture alors que M. le Président se pose comme défenseur de la ruralité.

M. LEC aurait souhaité, d'une manière générale, qu'un engagement soit pris en faveur du maintien d'Amiens comme capitale régionale, il juge que la nouvelle majorité n'apporte aucun souffle nouveau. Il aurait préféré que M. le Président s'associe aux programmes gouvernementaux pour la défense de la ruralité et la réforme des collèges. Revenant sur l'engagement de campagne de la majorité de ne pas augmenter la pression fiscale, il se demande si M. le Président tiendra sa promesse quand les élus de droite, à Toulouse ou à Nice, ont augmenté les impôts locaux depuis leur élection en 2014. A propos de l'audit financier annoncé par M. le Président, M. LEC exprime sa désapprobation en rappelant que la précédente majorité n'en avait pas demandé en 2008.

M. LEC se dit favorable à la baisse des indemnités des élus, même s'il juge cette mesure symbolique, tout en attirant l'attention de ses collègues sur la baisse des moyens alloués, par conséquent, aux groupes d'élus. Annonçant qu'il sera attentif au respect de la démocratie au sein de cette assemblée, il rappelle son engagement en faveur d'une opposition critique mais constructive.

Mme LEPRESLE, s'exprimant au nom des deux élus d'Europe Écologie Les Verts, défend la constitution d'un groupe d'élus qui portera un engagement en faveur du développement durable.

Mme ESTEBAN se félicite également de la composition paritaire de cette assemblée mais regrette que la réforme territoriale ouvre un avenir incertain aux Départements. Elle souligne son attachement à la démocratie locale et affirme l'engagement de M. CHAIDRON et d'elle-même à mettre en cohérence leurs interventions à l'Assemblée et leurs actions sur le terrain.

Mme WYBO souligne que les candidats Front National ont obtenu 39% des suffrages au second tour des élections départementales. En réponse à M. LEC, elle ajoute que c'est bien M. MITTERRAND qui a été décoré de la Francisque par le Maréchal Pétain.

Répondant à M. LEC, M. MAQUET voit dans l'ordre du jour de la présente session un symbole fort en faveur du développement économique et souligne que l'engagement de campagne de baisse des indemnités est respecté. A l'attention de son collègue, il rappelle qu'en 2008, le Président MANABLE avait bien commandé un audit financier qu'il avait même complété par une demande de contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. M. MAQUET souhaite le rassurer également sur la défense de la ruralité en soulignant que ce sujet reste traité par la sixième commission et que M. le Président en assume directement la conduite.

Quant à la présence du Front National dans cette assemblée, M. MAQUET l'attribue entre autre au « tripatouillage » des cantons par la précédente majorité et considère que les électeurs, n'ayant pas compris ce redécoupage, ont exprimé leur colère. Il réaffirme toutefois que le Front National et les Gaullistes n'ont aucune idée en commun.

En conclusion, M. MAQUET indique que la majorité se retrouve pleinement dans les rapports proposés par M. le Président.

M. JARDE se dit confiant en l'action de M. le Président pour garantir les droits démocratiques de l'opposition. Il se déclare très attaché au symbole que représente la diminution des indemnités des élus. Il juge que le soutien à l'investissement des communes et des petites entreprises est indispensable pour permettre aux habitants du département de se mettre au travail. A propos de l'audit financier, il le juge nécessaire pour savoir où en est, financièrement, la collectivité.

M. RENAUX, s'exprimant au nom des trois élus communistes, annonce qu'ils s'opposeront aux projets contraires aux intérêts des citoyens mais soutiendront toutes les mesures en faveur de l'emploi, notamment pour le tissu des TPE et PME. Il annonce que les élus communistes dénonceront toujours les politiques d'austérité portées par le Gouvernement.

M. le Président, s'adressant à M. LEC, juge qu'il a la mémoire courte et qu'il se cantonne à des effets d'annonce. Il lui rappelle que son prédécesseur avait bien commandé un audit financier à son arrivée aux affaires. Il juge également que M. LEC se trompe de date en voulant faire de cette session un débat d'orientation budgétaire.

Affirmant son pragmatisme et un certain « bon sens paysan », M. le Président estime que l'audit financier permettra de faire un état des lieux avant d'opérer des réorientations et des redéploiements de l'excédent 2014 non affecté lors du Budget Primitif. Il réaffirme, en lien avec son discours d'investiture, sa volonté de poursuivre certains dispositifs de la majorité précédente ayant dès lors que démontré leur pertinence est démontrée.

Revenant sur le rang des vice-présidences, M. le Président rappelle que l'exécutif forme une équipe où tous sont à la même échelle et annonce qu'il sera à l'écoute des propositions positives de l'ensemble de ses collègues.

Abordant le sujet du redéploiement du dispositif IDEAL, M. le Président juge que, contrairement à la majorité précédente qui avait prolongé d'un an les dispositifs de la PACTe sans crédits supplémentaires, la majorité actuelle reprend ce dispositif en y attribuant des moyens.

15.5. - RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -
M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. LEC, après avoir indiqué que les élus de son groupe voteront pour ce rapport, souhaite qu'une évaluation des aides aux entreprises soit faite, notamment en termes de création d'emplois. Il appelle de ses vœux une harmonisation des dispositifs entre Départements et Régions à l'aune de la réforme territoriale.

Pour M. DECAYEUX, la question de la distorsion de concurrence entre les territoires n'est pas pertinente s'agissant des TPE et PME. Il juge, par conséquent, que ce rapport permettra de soutenir l'économie locale.

M. LOGNON indique que les élus communistes sont favorables à ce rapport et souhaite le maintien d'une politique qui incite les Communes et Communautés de Communes à participer à ce dispositif.

M. VARLET souligne que le dispositif départemental de l'aide à l'immobilier d'entreprises pose parfois des difficultés car il oblige les Communautés de Communes à participer. Il juge qu'une évolution du dispositif sera nécessaire.

M. JARDE déplore que les élections départementales aient eu lieu avant que ne soit connue la nouvelle répartition des compétences.

M. le Président informe M. LEC qu'il va prochainement rencontrer les présidents des autres Départements picards et souligne qu'il sera très vigilant sur l'avenir des Départements dans la future grande Région.

S'adressant à M. VARLET, M. le Président lui indique que la sixième commission sera saisie de cette question.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

15.6. – AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE – SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMUNES -

M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. STOTER se félicite que la conduite pragmatique et la bonne gestion de la politique d'aménagement concerté du territoire, élaborée sous la dernière mandature, permette aujourd'hui à la nouvelle majorité de redéployer les crédits non consommés. Il se déclare impatient de découvrir la future politique d'aménagement du territoire que proposera la nouvelle majorité.

Répondant à M. JARDE, il rappelle que l'Acte II de la décentralisation a été adopté en août 2004 sans que cela n'empêche les conseillers généraux élus en mars précédent de travailler.

En conclusion, il annonce qu'il votera pour ce rapport tout en s'interrogeant sur l'opportunité « d'arroser où c'est déjà humide » en ouvrant la possibilité aux communes ayant déjà consommé leur enveloppe de déposer un nouveau dossier.

Pour M. JARDE, l'Acte II de la décentralisation a permis un renforcement des compétences et n'a pas entraîné de redécoupage des cantons et des régions comme le projet actuel.

Répondant à M. STOTER, M. le Président estime qu'en période de sécheresse, il est nécessaire d'arroser de nouveau même si « c'est déjà humide ». Il souligne que le dispositif est orienté vers le soutien aux dépenses de travaux et non de fonctionnement des communes. Il réaffirme être à l'écoute des propositions de l'opposition pour l'amélioration du dispositif et enjoint ses collègues à faire preuve de patience en précisant que les nouveaux dispositifs seront présentés lors du prochain débat d'orientation budgétaire ou du Budget Primitif après un travail partenarial avec les territoires.

M. STOTER rappelle que le dispositif IDEAL comme le CIDT ont exclusivement soutenu l'investissement des communes et non le fonctionnement.

M. DEWAELE se félicite du rehaussement du seuil d'éco-conditionnalité permettant de lever un frein à l'investissement des petites communes.

M. DECAYEUX rappelle que l'investissement est un vecteur important de la lutte contre le chômage et pour la cohésion sociale.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

15.7. – OPERATIONS FINANCIERES – TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS – REPARTITION DU PRODUIT 2014 - M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

15.8. – VOIRIE DEPARTEMENTALE - M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

15.9. – AVIS SUR LE PERIMETRE DU SCOT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BAIE DE SOMME- M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. MAQUET estime qu'il est nécessaire que le Pays des Trois Vallées travaille en bonne intelligence avec le Pays de Bresle Yères pour la mise en œuvre de leurs SCoT respectifs.

M. DAVERGNE confirme les propos de son collègue.

M. le Président propose d'émettre un avis favorable assorti de la recommandation d'un rapprochement entre les deux pays en vue d'engager une démarche commune et concertée.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

15.10. – SITES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX (toutes catégories NSP) - M. Laurent SOMON, rapporteur, Président.

MME WYBO, déplorant que la soumission totale du gouvernement SARKOZY à l'Europe de Bruxelles ait entraîné l'adoption de la loi NOME, préjudiciable aux TPE et PME, annonce que les élus du Front National voteront contre ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité Mme WYBO et M. GAFFEZ votant contre.

15.13. – COMMISSION PERMANENTE – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS - - M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

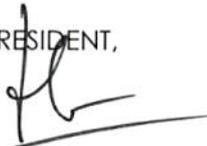
Avant de lever la séance, M. le Président informe ses collègues que la prochaine commission permanente se réunira le lundi 1^{er} juin à 10h, qu'une séance publique aura lieu du 22 au 25 juin prochains et sera notamment consacrée à l'examen du compte administratif. Il précise qu'une commission permanente est également prévue le 6 juillet.

M. le Président annonce que la séance de travail prévue cette après-midi débutera à 14 heures.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 11 h17).

.....
LE PRÉSIDENT,


M. Laurent SOMON

LE SECRETAIRE,


Mme Margaux DELETRE